

CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Rive-de-Gier

Département : LOIRE

Une ligne électrique souterraine : 20 000 Volts

N° d'affaire Enedis : DC24/050899 LRJ SARDOC9611 Granay PAC Restructuration

Chargé d'affaire Enedis : LINOSSIER Jean-Yves

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directoire et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est sis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442- TVA intracommunautaire FR 66444608442, représentée par Monsieur Christian VIVES, le Directeur Régional Sillon Rhodanien- 288 rue Duguesclin 69003 LYON, dûment habilité à cet effet,

désignée ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom *: **COMMUNE DE RIVE DE GIER** représenté(e) par son (sa) Maire M. CHARVIN, ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal en date du 26.06.14

Demeurant à : **MAIRIE - RUE DE L HOTEL DE VILLE, 42800 RIVE-DE-GIER**

Téléphone : 04.77.83.07.80

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire** des bâtiments et terrains ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.

(*) Si le propriétaire est une commune ou un département, indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ~~ou du Conseil Général~~ en date du 26.06.14

désigné ci-après par « le propriétaire ».

d'autre part,

Il s'engage en outre à faire reporter dans tout acte relatif aux parcelles concernées par le 1er, les termes de la présente convention.

ARTICLE 6- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 7 - Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

Eu égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Elle sera visée pour timbre et enregistrée gratis en application de l'article 1045 du Code Général des Impôts.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par Enedis des formalités éventuelles nécessaires.

La présente convention pourra faire l'objet d'un acte authentique par-devant notaire à la demande de l'une des parties, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à.....

Le.....

Nom Prénom	Signature
COMMUNE DE RIVE DE GIER représenté(e) par son Maire M. CHARVIN....., ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal du 26.06.2014 en date du 2014	

- (1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"
- (2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le  Convention ASD06 - Sillon Rhodanien

ID : 042-214201865-20190522-DEL_2019_055-DE

Cadre réservé à Enedis

A....., le

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

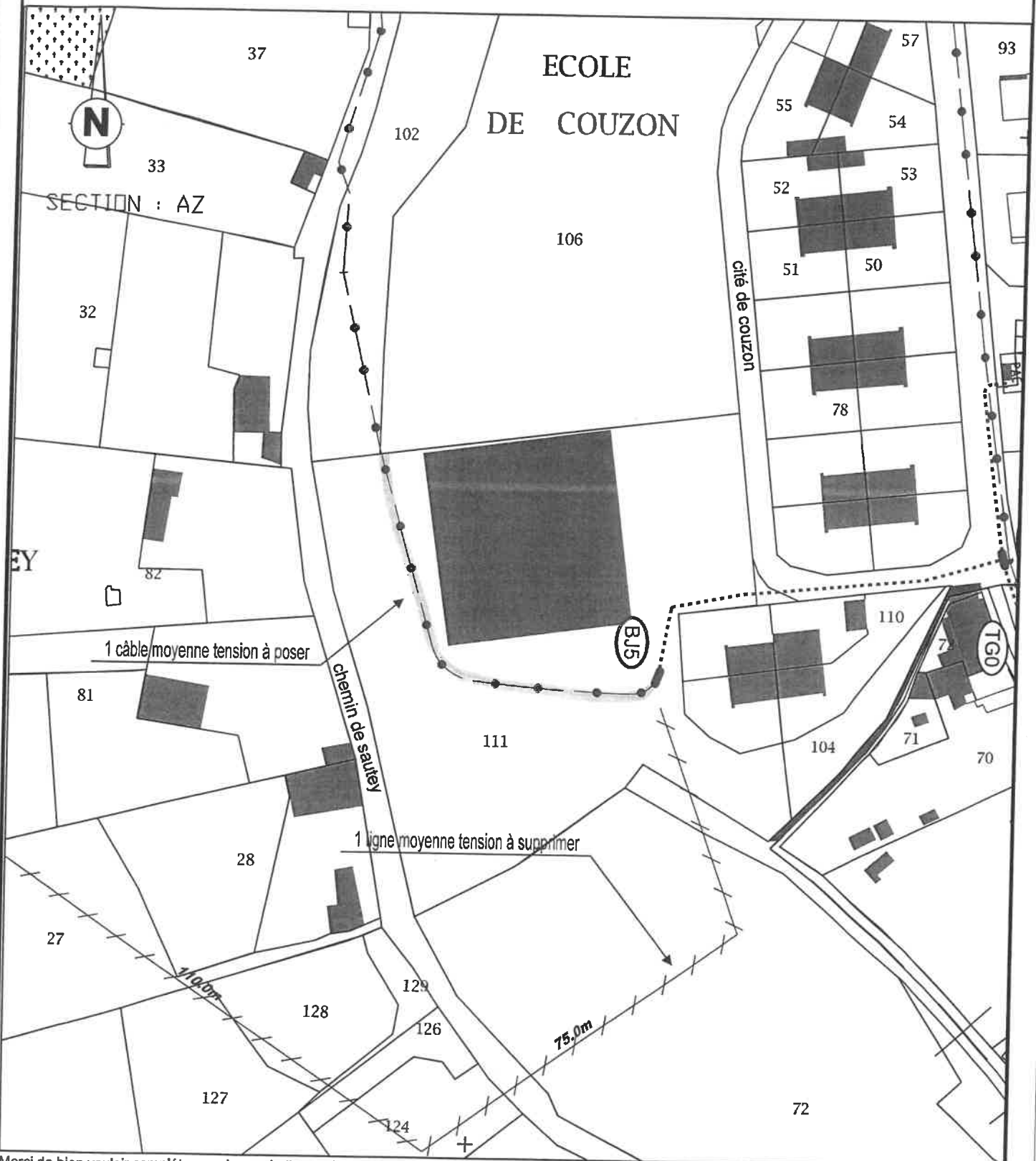
SLO

ID : 042-214201865-20190522-DEL_2019_055-DE

RIVE DE GIER

ECOLE DE COUZON

SECTION : AZ



Merci de bien vouloir compléter ce plan en indiquant le lieu et le type de réseaux non visibles qui existeraient à votre connaissance sur cette (ces) parcelle(s) (ou nous fournir des plans complémentaires)

SOUTERRAIN

LEGENDE

HTA	Aérien	Souterrain
HTA à Construire		
HTA Existante		
HTA à Supprimer		

SUPPORT BOIS : SUPPORTS BETON : Existant A implanter A déposer

Nom Propriétaire(s) :		Date, Signature
Section/ n° Parcelle :	AZ 111	
Section/ n° Parcelle Modifiée :		
Tracé Projet :		
Bande de terrain (L x l) :	80m x v.40m	
Nombre câble(s) / coffret(s) :	1/0	